



Certificats d'économies d'énergie

Opération n° AGRI-TH-118

Double tube de chauffage pour serres

1. Secteur d'application

Agriculture: serres maraîchères, neuves ou existantes.

2. Dénomination

Mise en place d'un réseau « basse température » d'au moins deux tubes de chauffage ou d'un second tube de chauffage en complément d'un premier existant, par rangée de cultures.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

La mise en place est réalisée par un professionnel.

Les tubes sont métalliques et au moins deux tubes sont présents au niveau de la rangée de cultures.

L'installation de chauffage est de type « basse température » (température de l'eau inférieure à 60°C).

La preuve de réalisation de l'opération mentionne la mise en place d'un ou plusieurs tube(s) métallique(s) de chauffage.

4. Durée de vie conventionnelle

15 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac

Montant en kWh cumac par m ² de serre équipée		Surface de serre équipée (m ²)
370	X	S



**Annexe 1 à la fiche d'opération standardisée AGRI-TH-118,
définissant le contenu de la partie A de l'attestation sur l'honneur.**

A/ AGRI-TH-118 (v. A14.1) : Mise en place d'un réseau « basse température » d'au moins deux tubes de chauffage ou d'un second tube de chauffage en complément d'un premier existant, par rangée de cultures

*Date d'engagement de l'opération (ex : date d'acceptation du devis) :

Date de preuve de réalisation de l'opération (ex : date de la facture) :

Référence de la facture :

*Nom du site des travaux :

*Adresse des travaux :

Complément d'adresse :

*Code postal :

*Ville :

*Serres maraîchères : OUI NON

Caractéristiques de l'installation :

*L'installation de chauffage est de type « basse température » (température de l'eau inférieure à 60°C) : OUI NON

*Les tubes de chauffage installés sont des tubes métalliques : OUI NON

*Nombre de tubes de chauffage installés, par rangées de culture lors de l'opération :

À ne remplir que si un seul tube de chauffage est installé par rangée de culture

*Le tube de chauffage est installé en complément d'un premier tube de chauffage existant : OUI NON

*Surface de serre équipée d'un réseau « basse température » d'au moins deux tubes par rangée de culture (m²) :